

Compte Rendu de l'audition

Ce compte rendu retranscrit une audition qui s'est déroulée en deux phases distinctes, reflétant les multiples engagements de Madame Ortiz Robles : la première partie est consacrée aux initiatives de développement durable en milieu hospitalier, tandis que la seconde explore son engagement dans la sensibilisation au respect du vivant et à la cohabitation avec la faune sauvage.

Partie 1 : Développement Durable en Milieu Hospitalier

L'intégration d'un projet de développement durable au sein des hôpitaux de l'APHP a conduit à la mise en place d'une réflexion approfondie autour du "**Green Bloc**" (ou bloc opératoire écologique). Ce projet s'appuie sur des groupes de travail pluridisciplinaires essentiels, incluant des acteurs volontaires tels que Madame Ortiz Robles.

Les actions concrètes se déploient sur plusieurs fronts. Premièrement, la **sobriété énergétique** est recherchée par de multiples mesures liées au quotidien comme par exemple : remplacement des lumières par des modèles à détection de présence, extinction complète des machines au lieu de la simple mise en veille (seule une salle d'urgence reste prête), ou encore l'utilisation d'étiquettes de rappel pour éteindre les appareils. Deuxièmement, l'impact **environnemental** est réduit par le choix d'utiliser des gaz anesthésiants moins polluants, allant jusqu'à l'élimination du protoxyde d'azote. Troisièmement, la question de la **mobilité** est abordée via un groupe de travail visant à encourager le covoiturage, le vélo...

Un effort majeur doit porter sur la **gestion des déchets** et la **réutilisation du matériel**. Des chaînes de recyclage pour les plastiques et le matériel jetable (câbles, papiers) sont mises en place. Il est souligné qu'il y a un grand potentiel à **réutiliser** certains équipements (lames métalliques, médicaments d'urgence, bouches d'aspiration non utilisés) tout en garantissant la sécurité des patients.

Enfin, l'évolution des soins, notamment le développement des services **ambulatoires**, contribue au développement durable en réduisant le temps de présence du patient, ce qui économise les ressources hospitalières (repas, prise en charge...) tout en lui apportant un certain confort en restant sans son environnement familial.

En prenant en compte les différentes activités et engagements de Madame Ortiz Robles, l'audition s'est ensuite portée sur le respect du vivant dans le domaine de l'éducation.

Partie 2 : Respect du Vivant dans le domaine de l'éducation ou Comment comprendre pour cohabiter

Madame Ortiz Robles souligne que **tout est intrinsèquement lié** dans notre réalité, qu'il s'agisse de l'humain, du non-humain ou de l'environnement. La sensibilité de l'intervenante, bien que nourrie par son métier d'infirmière, a été grandement développée par son Diplôme Universitaire en droit des animaux, démontrant que la **compréhension du vivant** est, le cas échéant, une compétence qui s'apprend.

Madame Ortiz Robles est **formatrice pour les soins d'urgence aux humains** au CESU (Centre d'enseignement des soins d'urgence). Dans ce cadre, elle intervient dans les écoles. De manière indirecte, elle peut évoquer les soins sur les animaux.

Au-delà de son rôle de formatrice, et en résonance avec son engagement personnel pour le respect du vivant, Madame Ortiz Robles établit **un parallèle entre l'attitude d'empathie et de respect due à tout être en détresse**, qu'il soit humain ou animal.

Le **travail de sensibilisation** mené avec l'association Férus (sur les marchés par exemple en Ariège, dans la Chartreuse, dans le Jura...), vise à **introduire le respect du vivant** auprès du public. Sur le terrain, la médiation (paroles d'ours, de loups, de lynx) est essentielle pour aller au-devant des habitants et des éleveurs afin de **déconstruire les mythes** et d'apporter une information factuelle. L'approche se veut informative et interactive, cherchant toujours à comprendre les préoccupations de l'autre.

Madame Ortiz Robles insiste sur l'importance d'apprendre aux randonneurs et aux touristes forestiers, souvent ignorants du terrain, comment réagir face aux animaux sauvages ou aux chiens de protection de troupeaux (Patous). Peut-être un jour faudra-t-il imposer une guide pour aller dans certaines montagnes, comme dans d'autres pays d'Amérique latine, afin de respecter la biodiversité...

Outre les grands prédateurs, la démarche insiste sur la nécessité d'apprendre à **observer et à comprendre l'expression des animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques**, car les humains ne perçoivent pas toujours leurs signaux de communication.

La **cohabitation** nécessite impérativement de savoir **manipuler les animaux blessés** et de connaître les bons gestes pour leur venir en aide ou les approcher sans danger.

La sensibilisation doit ainsi porter sur les premiers secours pour la faune sauvage, comme le fait la LPO, en apprenant au public comment manipuler un animal blessé (utiliser un gant, le mettre dans un carton...) et alerter. Par exemple, concernant les oiseaux tombés du nid, il convient de les remettre à l'intérieur. Or, une idée largement répandue – et qui conduit souvent à l'inaction – est qu'il ne faut pas toucher l'oisillon, car l'odeur humaine pourrait conduire à son abandon par leurs mères. Cette crainte est infondée pour de nombreuses espèces et une action de sensibilisation au plus grand nombre sur ce thème serait nécessaire.

La largesse de la sensibilisation et des formations doit en réalité viser bien plus haut : elle doit être le vecteur d'un changement de perspective fondamental. En effet, le message principal de Madame Ortiz Robles est le suivant : la priorité de la sensibilisation est de parvenir à **comprendre l'autre** (humain ou non-humain) pour **cohabiter** en harmonie.

Pour une cohabitation réussie, il est essentiel de savoir **écouter toutes les opinions** et de faire l'effort de **comprendre le langage animal** (par exemple, les poils hérissés du chien).

L'idée est que **l'empathie doit guider notre comportement face à un être vivant en détresse, qu'il soit humain ou animal.**

Toutefois, si la sensibilité et l'empathie sont des motivations personnelles puissantes, elles ne sont pas universelles. C'est pourquoi le **droit** et les règles doivent prendre le relais pour garantir le respect, y compris le respect de l'intimité et de la tranquillité de l'animal. Les **lois et les**

règles doivent intervenir pour **obliger au respect** de l'intimité de l'animal et de son droit à dire "non", car l'homme doit cesser de croire qu'il a **tous les droits**. Il faut par exemple respecter l'animal qui signale ne pas vouloir être approché, afin de permettre une cohabitation harmonieuse.

Encore faut-il pouvoir le comprendre, ce qui exige une action de sensibilisation.

« La priorité de la sensibilisation est de comprendre l'autre (humain, non humain) et de cohabiter ».